



Dénomination sociale :
Adresse :

E.R.F.A.N. de MARTINIQUE
Maison des Sports – Pointe de la Vierge
97200 Fort-de-France
97970191297
38747734200019
9312Z



**Moniteur Sportif
de Natation**
Année -

FICHE FORMATION

Objectifs

- Concevoir, coordonner et conduire le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein d'un club.
- Conduire des activités dans le cadre de l'Ecole de Natation Française et des programmes d'acquisition et de développement amenant les jeunes jusqu'aux pratiques compétitives de niveau régional inclus.
- Son autonomie s'exprime au travers de son action de formation et d'encadrement en utilisant les supports techniques et pédagogiques dans le cadre des programmes d'initiation, d'apprentissage, d'acquisition et de développement de la FFN.
- Il est autonome dans l'exécution des tâches administratives qui lui sont confiées dans le cadre de son action.
- Sa responsabilité s'exerce sur le plan pédagogique, technique et logistique dans le cadre de sa mission. Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Contenus de la formation

- Participer au fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial.
- Encadrer en sécurité les activités dans le cadre de l'Ecole de Natation Française, de l'apprentissage des différentes nages, des départs et des virages et d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional en mobilisant les connaissances spécifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.
- Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
- Coordonner la mise en œuvre du projet pédagogique de l'ENF au sein du club.

Durée totale de la formation : 551 H

Formation en Centre	Parcours initial : 264 H Parcours titulaire BF2 : 159 H 30 Parcours titulaire BPJEPS AAN : 17 H 30
Formation en structure	200 H
Travail Personnel Individuel	75 H
Accompagnement en déplacement	12 H

Prérequis

- Age minimum : 17 ans
- Etre licencié à la FFN
- Etre titulaire du titre d'évaluateur ou d'assistant évaluateur ENF3 dans l'option choisie pour la formation
- Etre titulaire au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1), à jour de sa formation continue
- Etre titulaire du test de l'ENF1 Sauv'nage ou satisfaire au test d'entrée en formation
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50m ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du BF1 de la FFN.

Modalités de certification

Epreuve 1 : Rédaction d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de sa participation au fonctionnement du club.

Epreuve 2 :

Partie A : séance pédagogique ENF

- Le candidat met à disposition du jury le cahier pédagogique et le projet pédagogique du club.
- Le candidat rédige remet au jury sa fiche de séance
- Le candidat conduit une séance de 30 min minimum auprès d'un groupe ENF (niveau préalablement tiré au sort)
- Entretien de 20 min maximum

A noter : Les titulaires d'un Brevet fédéral 2ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue sont dispensés de la partie 2 a : séance pédagogique ENF, de l'épreuve certificative n°2.

Partie B : séance d'entraînement

- Le candidat met à disposition du jury le cahier d'entraînement et le plan d'entraînement de son groupe
- Le candidat rédige et remet au jury sa fiche de séance
- Le candidat conduit une séance d'entraînement de 45 min minimum auprès d'un groupe ayant comme objectif la préparation de compétition de niveau régional dans la discipline.
- Entretien de 30 min maximum.

Epreuves pratiques 3 :

- Test de sécurité suivi d'un entretien de 10 min maximum portant sur la prévention des comportements à risque.
- Entretien de 10 min maximum portant sur les techniques et principes d'action de sa discipline.
- Démonstration du test de l'ENF3 Pass'Compétition de sa discipline

A noter : *Les titulaires d'un test ENF 3 Pass'compétition de la FFN sont dispensés de l'étape 4 de l'épreuve certificative n°3.*

Epreuve 4 :

- Rédaction d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'ENF au sein du club (10 pages max).

Responsable de la formation	LAZZARO Marc GRAINE Steeve
------------------------------------	-------------------------------

MODALITES DE CERTIFICATION

Description détaillée des différentes épreuves et modalités de la certification :

Epreuve certificative n° 1 validant l'UC1

Type d'épreuve n°1 : Elaboration d'un dossier

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Rédaction d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de sa participation au fonctionnement du club.

Contenu du dossier :

Le dossier devra comporter au minimum les éléments suivants :

- La présentation de l'organisation administrative du club,
- L'intégration du club dans son environnement territorial,
- La présentation des différentes activités du club et des groupes au sein du club (jours, horaires, lieux...),
- La présentation de l'équipe pédagogique du club,
- La présentation des outils utilisés pour le suivi administratif de l'Ecole de Natation Française au sein du club et des groupes d'entraînement jusqu'au niveau régional,
- La présentation des expériences vécues par le stagiaire au sein du club dans le cadre de son implication sur l'accueil et la gestion du public,
- La présentation des actions menées par le stagiaire pour la promotion et le développement de ses activités,
- La présentation des expériences vécues par le stagiaire au sein du club dans le cadre de la formation des cadres...

Dates pour le dépôt du dossier :

- Dépôt initial : **date à définir par l'ERFAN**
- Dépôt pour une éventuelle remédiation : **date à définir par l'ERFAN**

Composition de la commission d'évaluation :

- Deux personnes dont :
 - Un représentant de l'ERFAN, professionnel de l'activité
 - Le DTN ou son représentant

Epreuve certificative n°2 validant l'UC 2

Type d'épreuve n°2 : Epreuves pédagogiques

Conditions de déroulement de l'épreuve :

(Rappel, le titulaire d'un BF2 de la FFN est dispensé de cette partie 2 a : séance pédagogique ENF de l'épreuve certificative n°2).

Partie A) – Séance pédagogique ENF

Déroulement : 15 jours minimum avant le début de l'épreuve, le candidat tire au sort le niveau du groupe (ENF 1, ENF 2, ENF 3 incluant l'acquisition des différentes nages, des départs et des virages) sous la responsabilité de l'ERFAN.

Etape 1 de l'épreuve : Le candidat met à disposition du jury le cahier pédagogique comprenant au minimum 10 séances ainsi que le projet pédagogique du club ou à défaut celui du groupe tiré au sort.

Etape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance.

Le candidat prépare une fiche de séance faisant apparaître au minimum son objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes.

Cette fiche de séance est remise au jury avant le début de l'épreuve.

Seul le candidat ayant satisfait aux étapes 1 et 2 peut se présenter à l'étape 3 de l'épreuve.

Etape 3 de l'épreuve : Séance pédagogique suivie d'un entretien

Durée de l'épreuve :

Séance : 30 minutes minimum

Entretien : 20 minutes maximum

Effectif de participants : 6 minimum correspondant obligatoirement au niveau du groupe tiré au sort.

3.1) Séance pédagogique :

Le candidat doit être capable de conduire une séance pédagogique en lien avec le groupe tiré au sort. Cette certification se déroulera au sein de la structure d'alternance du stagiaire avec comme public support un groupe d'enfants ayant pour objectif l'acquisition des compétences visées dans l'un des tests de l'ENF ou l'acquisition des différentes nages, des départs et des virages.

Si nécessaire, le candidat aménage au préalable les zones d'évolution de manière à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

3.2) Entretien :

L'entretien est réalisé à partir de la séance et porte sur la conception, la conduite, l'évaluation de son cycle d'apprentissage et de sa séance au regard du projet pédagogique. Ainsi le candidat présente ses choix éducatifs et pédagogiques mis en œuvre dans la séance. Il évalue son action.

Le candidat doit proposer 3 dates possibles pour l'évaluation de sa séance au coordonnateur de la formation avant le (date à définir par l'ERFAN).

En cas d'échec, le candidat devra proposer 3 nouvelles dates de demande d'évaluation au coordonnateur de la formation.

En cas d'échec, le candidat devra proposer 3 nouvelles dates de demande d'évaluation au coordonnateur de la formation.

Dates :

- Période de certification initiale :

* **date à définir par l'ERFAN**

- Période de certification de remédiation :

* **A partir du résultat connu de l'épreuve initiale jusqu'au (date à définir par l'ERFAN).**

Composition de la commission d'évaluation :

- Deux personnes dont :
 - Un représentant de l'ERFAN, professionnel de l'activité
 - Le DTN ou son représentant

Partie B) - Séance d'entraînement

Cette épreuve se déroule en club ou en centre de formation, au choix de l'organisateur.

Etape 1 de l'épreuve : mise à disposition du plan d'entraînement

Mise à disposition du cahier d'entraînement des séances ainsi que du plan d'entraînement de son groupe.

Etape 2 de l'épreuve : Rédaction d'une fiche de séance.

Le candidat prépare une fiche de séance resituée dans le plan d'entraînement défini et faisant apparaître au minimum son objectif de séance, les différentes situations proposées, les consignes.

Cette fiche de séance est remise au jury avant le début de l'épreuve.

Seul le candidat ayant satisfait aux étapes 1 et 2 peut se présenter à l'étape 3 de l'épreuve.

Etape 3 de l'épreuve : Séance d'entraînement suivie d'un entretien

Durée de l'épreuve :

Séance : 45 minutes minimum

Entretien : 30 minutes maximum

Effectif de participants : 6 nageurs minimum

3.1) Séance d'entraînement :

Le candidat doit être capable de conduire en sécurité une séance d'entraînement en lien avec les pratiques compétitives de niveau régional dans sa discipline. Cette certification se déroulera avec comme public support un groupe ayant pour objectif la préparation de compétitions de niveau régional dans sa discipline et de catégories espoirs ou relève. Les Maîtres ne peuvent pas être public support à cette certification.

Si nécessaire, le candidat aménage au préalable les zones d'évolution de manière à assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

2) Entretien :

L'entretien est réalisé à partir de la séance et porte :

- Sur la conduite et l'évaluation de sa séance,
- L'analyse de l'effet de l'entraînement au cours de sa séance
- L'accompagnement d'un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition.

Le candidat doit proposer 3 dates possibles pour l'évaluation de sa séance au coordonnateur de la formation avant le **(date à définir par l'ERFAN)**.

En cas d'échec, le candidat devra proposer 3 nouvelles dates de demande d'évaluation au coordonnateur de la formation.

Dates :

- Période de certification initiale :

*** date à définir par l'ERFAN**

- Période de certification de remédiation :

*** A partir du résultat connu de l'épreuve initiale jusqu'au (date à définir par l'ERFAN).**

Composition de la commission d'évaluation :

- Deux personnes dont :
 - Un représentant de l'ERFAN, professionnel de l'activité
 - Le DTN ou son représentant

**Epreuve certificative n°3
validant l'UC3**

Type d'épreuve n°3 : Epreuves pratiques

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Etape 1 de l'épreuve : Test de sécurité.

Durée de l'épreuve : 5 minutes maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- Départ libre du bord du bassin,
- Un parcours en nage libre,
- Une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface
- Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres,
- La sortie de l'eau de la victime.

Etape 2 de l'épreuve : Entretien réalisé à l'issue du test de sécurité.

L'entretien porte sur la prévention des comportements à risque.

Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum.

Ce test de sécurité et cet entretien sont organisés en fin de formation.

Dates : ces deux étapes se déroulent en centre (**date à définir par l'ERFAN**) la remédiation aura lieu le (**date à définir par l'ERFAN**).

Etape 3 de l'épreuve : Entretien

Le candidat présente au jury les techniques et principes d'action de sa discipline.

Durée de l'épreuve : 10 minutes maximum.

Dates : L'étape 3 se déroule en centre (**date à définir par l'ERFAN**) la remédiation aura lieu le (**date à définir par l'ERFAN**).

Etape 4 de l'épreuve : Valider le test de l'ENF 3 – Pass'compétition dans sa discipline

(Rappel, le titulaire d'un test de ENF3 Pass'compétition de la FFN est dispensé de l'étape 4 de l'épreuve certificative n°3).

Dates : L'étape 4 se déroule en centre (**date à définir par l'ERFAN**) la remédiation aura lieu le (**date à définir par l'ERFAN**).

Composition de la commission d'évaluation :

- Deux personnes dont :
- Un représentant de l'ERFAN, professionnel de l'activité
- Le DTN ou son représentant

**Epreuve certificative n°4
validant l'UC4**

Type d'épreuve n°4 : Elaboration d'un dossier

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Rédaction d'un dossier portant sur les expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club.

Forme du dossier :

Le document de 10 pages maximum (hors page de garde, annexes et sommaire) rendu devra être dactylographié en police "Calibri" ou "Times New Roman", soit en taille 12, interligne 1, soit en taille 11, interligne 1,5 paginé. Plusieurs parties apparaîtront et seront titrées, la présence d'un sommaire, d'une introduction et d'une conclusion sont des attendus incontournables. Une attention particulière devra être portée sur la syntaxe et l'orthographe.

Le dossier devra être rendu en version informatique.

Contenu du dossier :

Le dossier devra comporter à minima les éléments suivants :

- La présentation de l'organisation administrative et technique de l'Ecole de Natation Française du club,
- La présentation des outils utilisés pour l'analyse et l'évaluation de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française du club,
- La présentation des expériences vécues par le stagiaire au sein du club dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du projet pédagogique de l'ENF : actions de coordination de l'équipe, suivi administratif, réunions, gestion du matériel pédagogique de l'ENF, organisation des espaces de pratique...

Dates pour le dépôt du dossier :

- Dépôt initial : **date à définir par l'ERFAN**
- Dépôt pour une éventuelle remédiation : **date à définir par l'ERFAN**

Composition de la commission d'évaluation :

- Deux personnes dont :
 - Un représentant de l'ERFAN, professionnel de l'activité
 - Le DTN ou son représentant

Les Dispenses

Les personnes déjà titulaires de certains diplômes bénévoles ou professionnels, peuvent, lors de leur inscription au Moniteur Sportif de Natation, se voir attribuer la dispense d'une ou plusieurs UC. Ces dispenses permettent aux candidats de ne pas suivre les volumes horaires de formation des UC concernées, ni de se présenter aux épreuves de certification relatives à ces UC.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention de dispenses, les candidats concernés doivent remplir l'ensemble des prérequis à l'entrée en formation, et joindre à leur dossier d'inscription la ou les pièces (attestation, diplôme...) justifiant la demande de dispense.

La validation des dispenses demandées par le candidat lors de son inscription en formation est réalisée par le CTS responsable pédagogique de l'ERFAN ou par le DTN ou son représentant lors de l'étape du positionnement. La ou les dispense(s) octroyée(s) sont indiquées dans le Parcours Individualisé de Formation (PIF) du stagiaire.

Je suis titulaire...	Je suis dispensé de...	Il me reste à valider :
Du BF1 à jour de la formation continue	PRMSP	UC1 + UC2 + UC3 + UC4
Du BF2 à jour de la formation continue	PRMSP + UC1 + UC3	UC2 + UC4
Du BF3 à jour de la formation continue	Je peux solliciter une demande d'équivalence à condition d'être titulaire du PSE1 à jour de la formation continue	
Du BPJEPS AAN	UC1 + UC3 + UC4	UC2